39 rue Cambon
75001 PARIS

ALTERNEXT™ NOTICES

euronext

14 juillet 2006

N° 2006 – 146

CRM COMPANY

- Admission des actions de la société sur Alternext le 25 juillet 2006
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement du 17 au 25 juillet 2006 et d'une OPO du 17 au 24 juillet 2006.
- Début des négociations sur Alternext le 31 juillet 2006.

I. ADMISSION SUR ALTERNEXT

Conformément aux Chapitres 1 (paragraphe 1.4) et 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur le marché Alternext des 2 000 000 actions existantes composant le capital de la société CRM COMPANY auxquelles s'ajouteront 600 000 actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital (pouvant être porté à 690 000 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension) à réaliser dans le cadre de l'introduction.

Les actions admises représenteront la totalité du capital et des droits de vote et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 0,12€ par action. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur le marché Alternext des actions CRM COMPANY sera réalisée le 25 juillet 2006 selon la procédure de placement global et d'une offre à prix ouvert (OPO) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur les résultats et la situation actuelle de la société CRM COMPANY est assurée dans les conditions suivantes :

- Consultation du prospectus d'introduction au siège social de la société CRM COMPANY GROUP, 29 cité d'Antin 75009 Paris, sur le site internet de la Société (www.thecrmcompany.com) ainsi que sur celui d'Alternext (www.alternext.com)
- Un dossier d'information est également disponible auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75002 paris et sur son site internet (www.amf-france.org).
- Une notice légale sera publiée au BALO le 17 juillet 2006.

II. MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Pour la réalisation de l'introduction sur le marché Alternext, 850 000 actions seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un placement et d'une offre à prix ouvert. Ces actions proviendront de la cession par les actionnaires cédants de 250 000 actions (« les Actions cédées ») dans le cadre de l'offre et d'une augmentation de capital autorisée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 avril 2006 pour 600 000 titres à réaliser dans le cadre de l'introduction (690 000 en cas d'exercice intégral de la clause d'extension).

Date de première cotation	:	25 juillet 2006
Procédure d'introduction	:	Placement Global + OPO
Nombre de titres diffusés	:	850 000 actions soit 32,69% du capital (avant exercice de la clause d'extension)

Clause d'extension : En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une Clause d'extension portant sur un maximum de 90 000 actions nouvelles supplémentaires, représentant 15% du nombre id'actions nouvelles.

Option de surallocation : L'actionnaire cédant consentira à Invest Securities une option permettant l'achat, au prix d'introduction en bourse, d'un nombre maximal de 83 333 Actions cédées supplémentaires, afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation. Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, par Invest Securities pendant une période de 30 jours suivant la date de clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 25 août 2006 inclus au plus tard.

Conditions communes au placement global et à l'OPO

- Fourchette de prix indicative : **10,175€ - 11,875€**

- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 25 juillet 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.

- En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

1) Caractéristiques du Placement Global

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certain pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- Durée du placement	:	Du 17 au 25 juillet 2006 à 12 heures
- Responsable du placement :	:	Invest Securities
- Nombre de titres proposé au PG	:	765 000 actions soit 90% de l'Offre

2) Caractéristiques de l'OPO

- Durée de l'offre	:	Du 17 au 24 juillet 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO	:	Un minimum de 10% des actions mises à la disposition du public soit 85 000 actions

La répartition des actions offertes dans le cadre de l'Offre entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande :

- Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPO puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public.
- Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

Libellé et transmission des ordres :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 24 juillet 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 25 juillet 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fraction d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 25 juillet 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèses où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 25 juillet 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 31 juillet 2006.

Il est précisé que si la diffusion des titres ne permet pas d'atteindre le seuil de 2,5M€, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 25 juillet 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part Natexis Banque Populaire (Code Affilié 061) pour Invest Securities les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 28 juillet 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 27 juillet 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 25 juillet 2006.

Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

III. OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Listing Sponsor	:	Invest Securities
Etablissement en charge du Placement	:	Invest Securities
Désignation de la société	:	CRM COMPANY
Service des titres et service financier	:	Natexis Banque Populaire
Cotation	:	Dès le 31 juillet 2006 les actions CRM COMPANY seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
Code mnémonique	:	ALCRM
Code ISIN	:	FR0010358465
Secteur d'activité ICB	:	5000-5500-5550-5555 – Media Agencies

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) seront compensées et garanties.

NOTA :
Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société CRM COMPANY sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur CRM COMPANY que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 5 juillet 2006 sous le numéro I.06-0116 et d'une note d'opération visée le 13 juillet 2006 sous le numéro 06-265.

Annexe

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 25 juillet 2006 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS

CRM COMPANY

Membre dépositaire ..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse…… .....

Nom de la personne responsable ..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 100 titres		

_____

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

39 rue Cambon
75001 PARIS

ALTERNEXT™ NOTICES

July 14th 2006

N° 2006 – 146

CRM COMPANY

- Admission of shares of the Company on Alternext on July 25th 2006
- Offering of shares to the public in a global placement from July 13th to 25th 2006 and an Open-Price Offer from July 13th to 24th 2006
- Listing and first quotation of shares on July 31st 2006

I - ADMISSION OF SHARES ON ALTERNEXT.

Pursuant to Chapter 1(paragraph 1.4) and Chapter 3 of Alternext Rules, EURONEXT PARIS SA has decided to admit on Alternext the 2 000 000 existing shares that compose the equity of CRM COMPANY at the day of the admission and a maximum of 600 000 new shares (690 000 new shares if the extension clause is totally exercised) that will be issued in the admission framework.

The admitted shares will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1st 2006. The par value is €0.12 per share. Since the admission, the shares will be either in bearer form, or in registered form at the choice of the shareholder.

The listing of CRM COMPANY shares on Alternext will take place on July 25th 2006 in accordance with the procedure of global placement and Open-Price Offer (OPO) under the conditions stated below.

Information on the current position ofCRM COMPANY will be provided to professional investors and the public as follows :

- A simplified prospectus will be available for consultation at the Company's head office at CRM COMPANY GROUP, 29 cité d'Antin 75009 Paris, on the company's website (www.thecrmcompany.com) as well as on Alternext's website (www.alternext.com)
- A copy of the prospectus will also be available for consultation at the Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse and on its website (www.amf-france.org).
- Publication of the legal notice in BALO planed on July 17th 2006.

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Global Placement).

For the listing on Alternext, 850 000 shares will be offered to the public as part of a global placement and an open-price offer (OPO). The shares will be obtained from 250 000 existing shares that will be sold in the Offer framework and from the issue of 600 000 new shares as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting on April 28th 2006 (690 000 new shares if the extension is totally exercised) and to be realised with the listing.

Date of first listing	:	July 25th 2006
Listing procedure	:	Global placement + OPO
Number of shares offered	:	850 000 shares 32.69% of the equity (before the extension clause exercise)

Extension clause : According to the importance of the demand, the number of shares in the Offer could be increased of 90 000 additional new shares representing 15% of the number of shares initially proposed in this operation.

Over-allocation option : To cover the possible over-allocations, the Company will issue an option allowing Invest Securities to buy a maximum of 83 333 Existing Shares at the offer price. It will be possible to exercise this option in all or in part at any time until August 25th 2006.

Conditions applying to both global placement and OPO

- Indicative price range: **€10.175 - €11.825**

- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on July 25th 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.

- In case of modification of the indicative price range as in case of pricing out of the published range, the new terms and conditions of the offer will be submitted for approval to the AMF and a summary will be published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in a way order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO.

1) The Global Placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

Period of the Placement	:	July 17th to 25th 2006 (noon CET)
Underwriter	:	Invest Securities
Number of shares diffuse	:	765 000 shares (90% of the Offer)

2) The OPO

Period of the OPO	:	From July 17th to 24th 2006 inclusive.
Number of shares in the OPO	:	A minimum of 10% of the total number of shares offered representing 85 000 shares

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below:

- The number of shares offered in the OPO may be increased by withholding shares offered in the placement. However that number of shares offered in the Open-Price Offer will not exceed 20% of the total number of shares disseminated to the public.
- The number of shares in the Placement could be increased by withholding shares offered in the OPO in the case the OPO would not be fully subscribed.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on July 24th 2006**. Orders issued in the OPO will be, even in the events of reduction, irrevocable and their validity will be July 25th, 2006.

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on the admission day, July 25th 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Purchase orders of more than 100 shares issued under the OPO can be divided in two categories :

- A1 order portion : 1 - 100 shares inclusive
- A2 order portion : more than 100 shares

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 on July 25th 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on July 25th 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for July 31st 2006.

If the float does not amount 2.5M€, the Offer will be cancelled and the orders will be void.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of July 25th 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Natexis Banque Populaire (code 061) for Invest Securities and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 28th 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on July 27th 2006. The trading day shown on instructions will be July 25th 2006.

The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; fro accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III- TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

Listing advisor	:	Invest Securities
Brokers	:	Invest Securities
Company name	:	CRM COMPANY
Securities and financial services	:	Natexis Banque Populaire
Listing	:	As of July 31st 2006, CRM COMPANY will be traded on Alternext, trading category E1
Symbol	:	ALCRM
ISIN Code	:	FR0010358465
ICB sector	:	5000-5500-5550-5555 - Secteur

It is specified that the trades on Alternext are netted and guaranteed.

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated March 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on CRM COMPANY.

The prospectus is composed of a base document registered on July 5th 2006 under number I.06-0116 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated July 13th 2006, number 06-265.

Annex

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 on July 25th 2006
on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR CRM COMPANY SHARES

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....
Address .....…….
Contact……...Telephone number…. .....
Fax number : ……

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1 - 100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

_____

- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ;
- a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.